

Avis administratifs

1ER AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Villaines-la-Juhel du lundi 14 mars au jeudi 14 avril concernant la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villaines-la-Juhel.

Trois permanences seront organisées :
- le lundi 14 mars de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 23 mars de 9 h 00 à 12 h 00,
- et le jeudi 14 avril de 14 h 00 à 17 h 00.
La présente modification consiste à déclasser deux parcelles, inscrites respectivement en zone 1AUh et 2AUh en zone Agricole pour permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de présentation du projet sera disponible à la mairie de Villaines-la-Juhel en version papier et sur un poste informatique dédié afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00). Le dossier sera également mis à disposition sur le site internet de la communauté de communes du Mont des Avaloirs (<https://www.cc-montdesavaloirs.fr/>).

M. Metras, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Villaines-la-Juhel durant les trois créneaux précisés ci-dessus et y recevra en personne les observations des tiers.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à la mairie de Villaines-la-Juhel. Ces observations pourront également être adressées à la mairie par écrit à l'adresse suivante : 10, rue Gervaiseau, 53700 Villaines-la-Juhel et par voie électronique : a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, seront remis aux services de la communauté de communes du Mont des Avaloirs et au tribunal administratif de Nantes et seront disponibles sur le site internet de la communauté de communes.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Antoine Boulzennec

(a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr).
Par ailleurs et face au contexte sanitaire, il sera demandé au public de respecter les gestes barrières et de porter un masque lors de la consultation du dossier ou du dépôt d'observations en mairie.